CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHONE

mercredi 16 novembre 2005

CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF

EPREUVE : Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, et notamment la déontologie de la profession.

Durée : 3 heures : Coefficient 1

Il est rappelé que pour cette épreuve, seule est autorisée l'utilisation :

- d'un stylo à encre bleue **ou** noire ;
- d'une règle ou d'un double décimètre.

- Le candidat ne doit porter aucun signe distinctif sur sa copie : pas de nom, pas de numéro d'inscription ni de table et pas de signature (éléments d'identité et signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre). Seuls la date du concours et le destinataire (le nom de la collectivité est mentionné dans l'énoncé) peuvent être portés sur la copie
- L'épreuve a une durée limitée. La gestion du temps fait partie intégrante de l'épreuve
- Aucun brouillon (feuilles de couleur) ne sera accepté.
- Les pages de la copie et des intercalaires (suite de copie) peuvent être numérotées si le candidat le souhaite.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHONE

mercredi 16 novembre 2005

CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF

EPREUVE : Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, et notamment la déontologie de la profession.

Durée : 3 heures : Coefficient 1

SUJET :

Dans le cadre de la loi, les collectivités territoriales se voient confier la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs d'action sociale. Assistant territorial socio-éducatif exerçant dans le service social polyvalent du Conseil Général de M.A., vous êtes chargé du suivi social des personnes en difficulté et devez à ce titre leur proposer des mesures et actions d'accompagnement.

A partir de la situation exposée et en vous appuyant sur le dossier joint, vous rédigerez un rapport présentant l'analyse et la synthèse de la situation, les problèmes repérés et des propositions d'intervention pour y remédier en faisant appel aux collaborations possibles.

Pour la réalisation de ce rapport, vous vous positionnerez dans vos spécialités respectives : assistance de service social, conseil en économie sociale et familiale ou éducation spécialisée.

DOCUMENTS JOINTS

DOCUMENT 1 : Exposé de la situation - 2 pages,

DOCUMENT 2 : Code de l'action sociale et des familles - Articles L.221-1 à L.221-6 – 1 page,

DOCUMENT 3 : Protection de l'Enfance – extrait du site internet www.allo119.org - 1 page,

DOCUMENT 4 : Allocation d'Education Spéciale - Revenu Minimum d'Insertion - Cantines scolaires : les tarifs – extraits des sites internet www.lyon.caf.fr et www.finances.gouv.fr - 3 pages,

DOCUMENT 5 : Aide-mémoire du travailleur social – Extrait des Actualités Sociales Hebdomadaires (A.S.H.) du 22 juillet 2005 – 2 pages,

DOCUMENT 6 : Les « références déontologiques » de l'action sociale sont rénovées – Extrait des Actualités Sociales Hebdomadaires (A.S.H.) n° 2378 du 22 octobre 2004 – 1 page,

DOCUMENT 7 : Secret partagé : la chancellerie tranche – Extrait des ASH n° 2402 du 8 avril 2005, 1 page,

DOCUMENT 8 : Secret professionnel. Répondre à une convocation du juge – Extrait de Travail Social Actualités (T.S.A.) n° 494 du 11 mars 1994 - 2 pages,

DOCUMENT 9 : Téléphonie sociale. Une écoute qui libère la parole des usagers – Extrait des Actualités Sociales Hebdomadaires (A.S.H.) n° 2250 du 15 février 2002 – 2 pages,

DOCUMENT 10 : Les groupes de paroles pour les parents – Extrait du site internet archive.lien-social.com – 2 pages,

DOCUMENT 11 : Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) - Extrait du site internet www.travail.gouv.fr - 2 pages,

DOCUMENT 12 : Un accord-cadre pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice – Extrait des Actualités Sociales Hebdomadaires (A.S.H.) n° 2388 du 1er janvier 2005 – 1 page,

DOCUMENT 13 : Jeunes en errance. Un relais au cœur de la cité – Extrait des Actualités Sociales Hebdomadaires (A.S.H.) n° 2387 du 24 décembre 2004 – 2 pages,

DOCUMENT 14 : Femmes en difficultés. Un accueil au cœur du quartier – Extrait des Actualités Sociales Hebdomadaires (A.S.H.) n° 2374 du 24 septembre 2004 – 2 pages.

EXPOSE DE LA SITUATION

La famille

La famille est composée d'un couple marié avec 4 enfants.

- M. B. 53 ans, incarcéré pour une longue peine ;
- Mme B. 51 ans, mère au foyer ;
- Alain, né le 13 mars 1986, sorti du système scolaire sans qualification et actuellement sans emploi ;
- Thomas, né le 11 avril 1988, scolarisé en classe de 1ère au lycée ;
- Denis, né le 15 juin 1989, pris en charge en IME jusqu'à son 16ème anniversaire ;
- Dominique, née le 10 juin 1995, scolarisée en primaire.

Le logement

Le logement de la famille est situé dans un immeuble du parc HLM d'une ville moyenne. Il s'agit d'un appartement de type IV comprenant une cuisine, un séjour, une salle de bain, un WC et trois chambres utilisées comme suit :

- une pour Mme B. et Dominique depuis l'absence de son père,
- une pour Alain
- et la dernière occupée par Thomas et Denis depuis le retour de ce dernier au domicile à plein temps.

Les ressources mensuelles

- Allocations familiales dont majoration et complément :	707,11 €
- Allocation d'éducation spéciale :	115,64 €
- Allocations logement :	475,77 €

Autres ressources

- Allocation de rentrée scolaire 2005 :	526,56 €

Les charges mensuelles

• Crédit à la consommation (électroménager) :	95,50 €
• Charges courantes :	
o Loyer :	495,00 €
o Eau :	25,00 €
o Electricité :	30,00 €
o Assurance :	14,75 €
o Fuel :	35,00 €
o Impôts :	20,00 €
o Restaurant scolaire :	120.00 €

Les dettes

Elles sont constituées d'un prêt contracté auprès d'un tiers pour l'achat d'un véhicule d'occasion pour un montant de 2300,00 €.

Présentation du contexte

Durant l'été 2005, la famille B. est avertie qu'un signalement anonyme par le numéro vert «119 Allo Enfance Maltraitée» a été fait concernant les enfants Dominique et Denis, à l'occasion de l'occupation nocturne des espaces communs de l'immeuble.

Les auteurs du signalement se sont plaints d'avoir été insultés par Denis, livré à lui même.

Mme B., au cours du contact avec l'assistante sociale, exprime son inquiétude et sa difficulté à s'occuper de ses enfants.

Les éléments recueillis laissent apparaître que :

- Mme B. est seule à élever ses enfants depuis 5 ans, date de l'incarcération de son mari avec lequel elle n'a plus de contact.
- Alain vit au foyer de sa mère. Il est en recherche d'emploi non qualifié, sans succès. Les rencontres avec d'éventuels employeurs sont infructueuses compte tenu de son comportement instable. Sa mère remarque à ce propos, une violence croissante qui lui rappelle celle de son père dont elle avait peur.
- Thomas scolarisé au lycée est un bon élève. Sa mère dit de lui qu'il ne lui a jamais donné aucun souci et qu'elle aurait aimé que ses autres enfants soient comme lui.
- Denis vit à plein temps au domicile maternel depuis juin dernier, date à laquelle s'est terminée la prise en charge de l'IME. Il semble être un adolescent en décalage dans son désir de faire un apprentissage en cuisine au vu de son handicap. Sa mère dit que l'institution a mis fin à la prise en charge sans organiser une orientation adéquate.
- Dominique suit un cursus scolaire sans difficulté et semble s'adapter à la situation familiale. Les relations avec ses camarades et son instituteur semblent bonnes. Interpellée sur la présence en soirée de son enfant dans l'escalier, Mme B. n'a pas pu s'exprimer clairement. Elle attire l'attention sur sa difficulté à être dans une bonne relation avec Dominique depuis que ses révélations sont à l'origine de l'incarcération de son père. Malgré cela, Mme B. dit bien s'occuper de Dominique.
- Par ailleurs, Mme B. se plaint de devoir assumer une dette importante contractée par son mari lors de l'achat d'une voiture dont elle dit ne rien pouvoir faire puisque elle-même n'a pas le permis.

A la fin de cet entretien, Madame B. livre une appréciation de la situation actuelle et informe l'assistante sociale que ses enfants ont déjà été placés, dans le passé, par le juge des enfants. Elle ajoute qu'elle ne veut pas revivre cette situation et, sous couvert de confidence, demande de ne pas interpeller les institutions.